



## Commune de VIGNOLS

### **Procès - verbal de la séance du Conseil municipal de Vignols du 11 novembre 2023**

Présents : Martine SOUZY, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Alexandra DOUSSAUD, Isabelle VIALLE, Pauline PLAZE, Stéphane VEYSSEIX, Olivier SAVIGNAC.

Absents excusés : Rémi ESPALIEU (pouvoir à Alexandra DOUSSAUD), Isabelle ROSIER (pouvoir à Steven BESSON), Sylvia TALLET (pouvoir à Stéphane VEYSSEIX), Jean-Jacques SANS (pouvoir à Olivier SAVIGNAC), Benoît DAUBECH.

Absent : Frédéric COURNIL

Date de convocation : 04 novembre 2023

Début de séance à 9h00.

Secrétaire de séance : Alexandra DOUSSAUD

**Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2023.**

**ADOPTÉ : 12 VOIX POUR**

Mme le Maire précise qu'une réunion aura lieu avec l'Architecte des bâtiments de France jeudi 7 décembre 2023 à 10h00 au sujet de l'assouplissement du périmètre classé pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Un rendez-vous a été fixé lundi 13 novembre à 13h pour les eaux pluviales avec M. LALIGAND.

Mme le Maire ajoute que le cabinet DEJANTE a été sélectionné pour effectuer une modification de droit commun du PLU d'un montant de 6200 € HT (contre 9100 € pour un cabinet d'études basé à Limoges). Une réunion est à planifier avec le cabinet DEJANTE.

Concernant les logements vacants dans le centre bourg, Alexandra DOUSSAUD précise qu'une réunion est prévue à la mairie en décembre avec l'architecte du CAUE.

Mme le Maire précise que l'appartement au 1<sup>er</sup> étage de l'école sera loué à Mme JARDIN à partir du 15 novembre 2023. De nombreuses demandes de personnes intéressées ont été reçues à la mairie.

#### **1- Legs de Madame Nicole LAPORTE**

Mme le Maire explique qu'elle a été contactée par Maître PONTHER, notaire à Objat, car Mme Nicole LAPORTE a légué sa maison à la commune de Vignols par testament. La maison a été estimée à 70 000 €. Mme le Maire demande au conseil municipal de se prononcer concernant l'acceptation de ce legs.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

## **2- Rapport sur le prix et la qualité des services**



### **1) Eau**

Mme le Maire présente le rapport 2022 du syndicat des eaux de l'Auvézère, dont le siège social est à la mairie de Lubersac.

Le service public d'eau potable a prélevé 909 442 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2022. Ces volumes sont en progression de 5,30% par rapport à 2021.

6 885 abonnés domestiques ont été desservis au 31/12/2022, un chiffre en progression de 1,82%, soit 124 abonnés, par rapport à 2021.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 103,1 m<sup>3</sup> en 2022, contre 99,13 m<sup>3</sup> en 2021.

Le prix du service comprend : une partie fixe ou abonnement, une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les factures intermédiaires sont basées sur une consommation estimée. La redevance de pollution domestique de 0,33 €/m<sup>3</sup> est reversée à l'Agence de l'eau.

La variation du prix de la facture entre janvier 2022 et janvier 2023 est de -7,81 %.

Le prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 2,94€/m<sup>3</sup> (3,19 €/m<sup>3</sup> en 2022).

Des travaux seront prévus à Sarget en 2024.

### **2) Assainissement collectif**

Alexandra DOUSSAUD présente le rapport 2022 sur l'assainissement collectif.

L'Agglo de Brive exerce la compétence assainissement collectif sur 45 des 48 communes. Le service assainissement exploite 47 stations d'épuration, près de 800 km de réseaux d'assainissement et 135 postes de relevage. Environ 74% de la population bénéficie du service public d'assainissement collectif, ce qui représente environ 36 773 abonnés et 81 386 habitants. Près de 2,4 millions d'euros ont été investis en 2022 dans des travaux de renouvellement ou d'extension des réseaux d'assainissement. L'encours de la dette, relativement important (plus de 30 millions d'euros) fait néanmoins apparaître une durée d'extinction de la dette modérée de 10 ans.

Le prix de l'assainissement se situe entre 1,78 et 3,85 € TTC par m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (sur la base d'une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>). Pour Vignols le prix est de 2,01 € TTC.

### **3) Assainissement non collectif**

Alexandra DOUSSAUD présente le rapport 2022 sur l'assainissement non collectif.

L'Agglo de Brive exerce en régie la compétence assainissement non collectif sur l'ensemble de ses 48 communes ce qui représente 14 592 installations.

25,82% de la population du territoire dépend du service public d'assainissement non collectif (SPANC) soit environ 29 000 habitants.

32% des installations représentent un risque avéré pour l'environnement et la salubrité.

170 nouveaux dispositifs ont été installés en 2022 suite à des permis de construire.

774 contrôles de bon fonctionnement ont été réalisés par le concessionnaire dont 430 en prévision de ventes.

La nature des sols et l'emprise disponible dédiée à l'assainissement non collectif induisent une préférence croissante pour les installations dites drainées (passage de 57 à 76% entre 2014 et 2022). En parallèle, les dispositifs neufs de type agréés (compacts ou micro-stations) sont passés de 35% à 68% entre 2014 et 2022, au détriment des filières traditionnelles (épandages et filtres à sable).

Le prix de l'assainissement non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2023 se décompose comme suit :

- 44 € TTC pour un contrôle de conception
  - 88 € TTC pour un contrôle de réalisation de travaux
  - 137,50 € TTC pour un contrôle de bon fonctionnement\*
  - 154 € TTC pour un contrôle dans le cadre d'une cession immobilière\*
- \*Tarifs appliqués par le concessionnaire

Olivier SAVIGNAC ajoute que le tarif est de 1000 € pour une étude de sol.

### **3- QUESTIONS DIVERSES**

#### **1) Travaux**

Steven BESSON indique qu'un RDV avec M. LALIGAND est prévu lundi 13 novembre concernant un problème d'eaux pluviales à côté de chez Sylvia TALLET, de même qu'au Renardin et dans le bourg.

#### **2) Rénovation énergétique**

Mme le Maire précise qu'une étude a été demandée pour modifier le système de chauffage dans les 2 appartements situés au-dessus de France Services et de la bibliothèque.

#### **3) Aménagement Rue des Ormeaux / Placette de la mairie**

Alexandra DOUSSAUD explique qu'une réunion pour les travaux d'aménagement de la rue des Ormeaux et place de la grange a eu lieu avec M. DARTIGEAS.

#### **4) Salle polyvalente**

Stéphane VEYSSEIX informe le conseil municipal que lors d'une soirée privée à la salle polyvalente un problème avec le disjoncteur a eu lieu 3 ou 4 fois. Mme le Maire répond que la société Assistance Energie doit intervenir à ce sujet.

#### **5) Conseil d'école**

Mme le Maire indique que lors du dernier conseil d'école du 10 novembre 2023 il a été précisé qu'en 2025 l'effectif serait de 59 élèves.

Certains parents ont demandé que le petit portail tout en haut des escaliers soit ouvert. Cette demande a été rejetée compte-tenu de la dangerosité de cet accès à proximité de la route départementale.

Mme le Maire ajoute que des travaux d'amélioration des WC extérieurs sont à prévoir.

Mme le Maire termine en expliquant que suite à des problèmes d'approvisionnement, l'épicerie a décidé de ne plus fournir la cantine de l'école.

## 6) Maison des Assistantes maternelles

Pauline PLAZE explique qu'elle a contacté M. FREYGEFOND maire de Saint-Solve concernant l'avancement du projet de la MAM. Les travaux débuteront début décembre. Une banderole sera posée pour promouvoir cette ouverture. Deux assistantes maternelles exerceront dans cette MAM.

## 7) Repas de CCAS

Mme le Maire rappelle que, comme chaque année, le repas des aînés organisé par le CCAS aura lieu dimanche 3 décembre et qu'il est important d'accompagner nos Aînés.

Fin de la séance à 10h45

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 13/12/2023 (Unanimité).

Le Maire : Martine SOUZY

La secrétaire de séance : Alexandra DOUSSAUD



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'AD', is written in a stylized, cursive manner.